

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2378

4 septembre 2014

### SOMMAIRE

<b>AB Investment S.A.</b> .....	<b>114102</b>	<b>Health for Life Capital S.C.A.</b> .....	<b>114110</b>
<b>ACE S.à r.l.</b> .....	<b>114104</b>	<b>HoG</b> .....	<b>114100</b>
<b>AC Propre S.à r.l.</b> .....	<b>114104</b>	<b>HORWARD DESIGN Luxembourg S.à r.l.</b>	
<b>Activ Solutions S.à r.l.</b> .....	<b>114105</b>	.....	<b>114101</b>
<b>Agri-Produits</b> .....	<b>114119</b>	<b>Immo Sud Alliance S.A.</b> .....	<b>114101</b>
<b>Airport S.à r.l.</b> .....	<b>114098</b>	<b>Intel Holding S.A.</b> .....	<b>114100</b>
<b>A-Liss S.à r.l.</b> .....	<b>114098</b>	<b>Inter Fund Management S.A.</b> .....	<b>114100</b>
<b>A.M.E. Action Musique Export s.à r.l.</b> ...	<b>114098</b>	<b>Kelu S.à r.l.</b> .....	<b>114098</b>
<b>Architecture &amp; Urbanisme 21, Yvore</b>		<b>KS&amp;T Investment Financing S.à r.l.</b> .....	<b>114104</b>
<b>Schiltz et associés</b> .....	<b>114119</b>	<b>LFPI European Debt Fund S.C.A., SICAV-</b>	
<b>A.T.S. LU S.à r.l.</b> .....	<b>114098</b>	<b>SIF</b> .....	<b>114103</b>
<b>Audacious S.à r.l.</b> .....	<b>114102</b>	<b>Limousines Luxembourg/Limocab s.à r.l.</b>	
<b>Brenner Internationale Holz- und Späne-</b>		.....	<b>114099</b>
<b>handelsgesellschaft mbH Zweigstelle Lu-</b>		<b>Linston S.P.F.</b> .....	<b>114103</b>
<b>xemburg</b> .....	<b>114137</b>	<b>Lion Holding Properties S.A.</b> .....	<b>114099</b>
<b>Deutsche Oel &amp; Gas S.A.</b> .....	<b>114105</b>	<b>Livingroom S.A.</b> .....	<b>114103</b>
<b>E.B. Trans S.A.</b> .....	<b>114105</b>	<b>Lux-Automotive S.à r.l.</b> .....	<b>114099</b>
<b>EuroCore Property 2 S.à r.l.</b> .....	<b>114104</b>	<b>Luxenis S.A.</b> .....	<b>114103</b>
<b>European Properties S.à r.l.</b> .....	<b>114105</b>	<b>Milia Investment S.à r.l.</b> .....	<b>114099</b>
<b>Exane Asset Management Luxembourg</b>		<b>Mivalve S.A.</b> .....	<b>114108</b>
.....	<b>114107</b>	<b>Prime Frankfurt Goetheplatz B 2 S.à r.l.</b>	
<b>FGP XI S.à r.l.</b> .....	<b>114122</b>	.....	<b>114122</b>
<b>Finance Solutions S.à r.l.</b> .....	<b>114107</b>	<b>RMK Global Timberland Resources Hol-</b>	
<b>Financière BEMC S.à r.l.</b> .....	<b>114107</b>	<b>dings S.à r.l.</b> .....	<b>114101</b>
<b>Galena Investments 2 S.à r.l.</b> .....	<b>114138</b>	<b>SHCO 51 S.A.</b> .....	<b>114105</b>
<b>Garrya Holding S.à r.l.</b> .....	<b>114138</b>	<b>Sofibim S.A.</b> .....	<b>114144</b>
<b>Groupe Adeo &amp; Cie Valadeo</b> .....	<b>114142</b>	<b>Supervise</b> .....	<b>114106</b>
<b>Hagatec Sarl</b> .....	<b>114120</b>	<b>Theta S.à r.l.</b> .....	<b>114106</b>
<b>Harmon Europe Holding S.à r.l.</b> .....	<b>114102</b>	<b>UBP Opportunities SICAV-SIF</b> .....	<b>114106</b>

**A-Liss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090743/9.

(140107908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.928.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090752/9.

(140108730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**A.M.E. Action Musique Export s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 10, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 48.978.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 30/06/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014090740/10.

(140108943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**A.T.S. LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9122 Schieren, 23, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090742/10.

(140108691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**Kelu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.856.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de d'assemblée générale extraordinaire des associés tenue pardevant le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2014, LAC/2014/27513,

que Madame Laure Anne Aimée SCHINCARIOL, directrice commerciale, née à Metz le 21 mars 1972, demeurant au 16 rue du Canal, F-57950 MONTIGNY-LES-METZ a cédée cinq mille parts sociales (5.000) à Monsieur Emmanuel KUPPER, gérant de sociétés, né à Metz le 11 septembre 1964, demeurant au 156 Plantin en Moretusleii, B-2018 Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094930/16.

(140112327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Lux-Automotive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 16, Grand-Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 158.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.  
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014094961/11.

(140112177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Lion Holding Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 177.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2014.  
Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014094991/11.

(140113025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Limousines Luxembourg/Limocab s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 13, rue des Joncs.  
R.C.S. Luxembourg B 174.789.

*Extrait des résolutions des associés du 1<sup>er</sup> juillet 2014*

Il résulte des résolutions de l'associé que le siège social de la société LIMOUSINES LUXEMBOURG/LIMOCAB Sarl est transféré de 1, rue des Joncs L-1818 Howald à 13, rue des Joncs L-1818 Howald.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Référence de publication: 2014094990/12.

(140113119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Milia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 151.781.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2014 que:

- Les démissions de M. Benoît BAUDUIN et de M. Patrick MOINET, gérants de catégorie B ont été acceptées avec effet au 30 juin 2014;

- Les personnes suivantes ont été nommées gérants de catégorie B, avec effet au 13 juin 2014 et ce pour une durée indéterminée:

\* (i) Mr Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

\* (ii) Mr Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095057/20.

(140112945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**HoG, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.968.200,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.062.

—  
Par résolutions prises en date du 12 juin 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Robert Brimeyer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

2. Nomination de Sandra Legrand, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1 882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014094866/15.

(140112472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Intel Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.509.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 mars 2014*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Ses Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Ariane VIGNERON. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020,

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

INTEL HOLDING SA

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014094905/17.

(140112724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Inter Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 66.188.

—  
- Constituée en date du 10 septembre 1998 suivant acte reçu par Maître Gerard LECUIT, alors notaire de résidence à L - Hespérange, publié au Mémorial, Recueil Spécial n° 756 du 19 octobre 1998;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 28 février 2014 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui a été tenue en date du 30 juin 2014 que:

- le mandat du réviseur étant venu à échéance, Ernst & Young, société anonyme établie au Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.47.771 et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, BP 780, L-2017 Luxembourg, a été désigné comme réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 juin 2014.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2014094907/22.

(140113061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**HORWARD DESIGN Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 51, op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 170.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014094875/11.

(140113026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**RMK Global Timberland Resources Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.088.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

*Pour RMK Global Timberland Resources Holdings S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014094186/15.

(140111945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Immo Sud Alliance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4808 Rodange, 73, Chemin de Brouck.

R.C.S. Luxembourg B 93.221.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2014*

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué sont venus à échéance en 2014.

L'assemblée décide de nommer, pour une durée de 6 ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020:

*Administrateurs:*

- Monsieur Pino PIANINI, administrateur de sociétés, L-4831 Rodange, 231, route de Longwy, administrateur délégué;
- Madame Claude GERARDY, employée privée, L-4831 Rodange, 231, route de Longwy;
- Monsieur Kévin ANDRÉ, demeurant à B-6780 Messancy, 151, rue d'Arlon.

*Administrateur délégué*

- Monsieur Pino PIANINI, administrateur de sociétés, L-4831 Rodange, 231, route de Longwy, administrateur délégué;

Leurs pouvoirs de signature restent inchangés.

Le mandat du commissaire aux comptes est venu à échéance en 2014.

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020:

- SOFINTER GESTION S.à r.l., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094898/24.

(140112602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Audacious S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 159.356.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014090769/9.  
(140108538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**AB Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 58, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 154.052.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014090772/9.  
(140108937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**Harmon Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.002,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 143.562.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2014 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Paul Lamberts, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,
- Madame Valérie Gobert, née le 9 octobre 1986 à Niederkorn, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet Immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Lequeue, né le 31 octobre 1978 à Schaerbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Romuald Minatchy, né le 6 octobre 1982 à Colombes, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Timothy J. Berryman, né le 7 janvier 1972 à Christchurch, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street NE, Atlanta, 30303 Géorgie, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Olivier Lequeue, prénommé,
- Monsieur Romuald Minatchy, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014092860/36.

(140110381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

---

**Livingroom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 101.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LIVINGROOM S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014092206/11.

(140109839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**LFPI European Debt Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, Avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 183.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LFPI European Debt Fund S.C.A., SICAV SIF*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014092201/12.

(140109393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Luxenis S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 184.108.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2014*

Suite au souhait de Monsieur Sébastien THIBAL de démissionner de son poste d'Administrateur Unique, l'Assemblée nomme en remplacement à ce poste à compter du 30 juin 2014 et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018:

- Monsieur Jean-Stéphane POUVREAU, né le 23 juin 1967, à Ancenis (France) et demeurant 64 rue de Bettembourg L-3320 Berchem.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014092214/15.

(140108776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Linston S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 59.773.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2014.*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2376 Luxembourg, et les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

*Pour la société*

LINSTON S.P.F.

Référence de publication: 2014092205/16.

(140109243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**ACE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 114.346.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090776/9.

(140108792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**AC Propre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 173.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090774/10.

(140108650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**EuroCore Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.894.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 30 juin 2014*

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Gérant Unique, Monsieur François Georges, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

L'Associé unique décide de renouveler le mandat de Mazars Luxembourg au poste de Réviseur d'Entreprise de Mazars, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

Pour extrait  
FIDUPAR  
Signatures

Référence de publication: 2014092002/15.

(140109269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**KS&T Investment Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.004,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 158.228.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 24 juin 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2014.

Pour extrait conforme  
ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Senningerberg  
Signature

Référence de publication: 2014093896/20.

(140111392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---



**Activ Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, place des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 133.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014090779/11.

(140107923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**Deutsche Oel & Gas S.A., Société Anonyme,****(anc. SHCO 51 S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.408.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Juni 2014.

Paul DECKER

*Der Notar*

Référence de publication: 2014091969/12.

(140109313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.**E.B. Trans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.281.

*Dépôt rectificatif du document déposé le 30 juin 2014 au Registre du Commerce et des Sociétés avec le numéro L140108369*

*Décisions de l'Assemblée Générale du et du Conseil d'administration en date du 25 juin 2014*

A été nommé administrateur, M. Bernard HEYDON, demeurant 71bis, rue Emile Zola, F-44400 Reze.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014091987/13.

(140109605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.**European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.477.500,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 121.620.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 30 mai 2014, que PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été réélu en tant que réviseur des comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 30 Juin 2014.

Référence de publication: 2014092000/14.

(140109501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 142.044.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2014094311/12.

(140111978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**Supervise, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 88.233.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2014 tenue au siège de la société 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg*

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste de gérant technique, Monsieur Luc-Henri JAMAR, né le 20/07/1954 à Ixelles (Belgique), demeurant 21 rue Léon Metz L-4238 ESCH-SUR-ALZETTE, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094300/13.

(140111041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**UBP Opportunities SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 162.234.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2014*

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Pierre Berger jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Mr Christian Assel jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Mr Daniel Van Hove jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, à L-2220 Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015, est approuvé.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration avec effet 17 juin 2014*

- M. Pierre Berger est désigné «Président» du Conseil d'Administration avec effet au 17 juin 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

A LA DATE DU 17 JUIN 2014, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSE COMME SUIVIT:

Mr. Christian Assel, Administrateur, demeurant professionnellement au 287-289 route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mr. Pierre Berger, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Mr Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
po Le Conseil d'Administration  
UBP Asset Management (Europe) S.A.  
Domiciliataire

Référence de publication: 2014094347/29.

(140111252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**Exane Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 186.812.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 27 mai 2014*

En date du 27 mai 2014, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Fabrice Bagès, né le 4 octobre 1968 à Paris - France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 16 avenue Matignon 75008 Paris France, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095787/14.

(140114879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Finance Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 270.125.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 101.199.

Il est à noter que l'associé unique a changé sa dénomination sociale. La nouvelle dénomination de l'associé unique est la suivante: AXA S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014095836/16.

(140113339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Financière BEMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 173.608.

*Extrait des résolutions du Conseil de gérance*

En date du 18 mars 2014, le conseil de gérance a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 3 mars 2014.

- d'accepter la démission de Monsieur Antonio Joao Gil Pires, en qualité de gérant de catégorie 8 de la Société et ce avec effet immédiat.

- d'accepter le remplacement provisoire du gérant démissionnaire de catégorie B de la Société par Monsieur Vladimir Mornard, né le 18/05/1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Luxembourg), et ce jusqu'à la prochaine assemblée des associés de la Société devant se tenir en 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant de catégorie B suivant avec effet au 3 mars 2014:

Johan Dejans, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Gaëlle ATTARDO-KONTZLER

Mandataire

Référence de publication: 2014095837/24.

(140113550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Mivalve S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.  
R.C.S. Luxembourg B 160.281.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight day of May.

Before US Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholder of “MIVALVE S.A.”, a société anonyme (public limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Company Register) of Luxembourg under number B 160.281 (hereafter the “Company”) and incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on March 14<sup>th</sup>, 2011, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1487 on July 6<sup>th</sup>, 2011.

The meeting is opened by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, being in the chair (hereafter the “Chairman”), who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, residing professionally at Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder is present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list signed by the shareholder or its proxy, by the board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy signed “ne varietur” will be registered with the deed;

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this extraordinary general meeting and the shareholder present or represented declare that it has had notice and knowledge of the agenda prior to the meeting, and agree to waive the notice requirements;

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Servicac Sàrl, with registered office at 9Bis, rue Basse, L-4963 Clémency, as Liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the Sole Director of the Company for the accomplishment of his mandate; and
5. Miscellaneous.

The Sole Partner takes hereby the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to appoint Servicac Sàrl, with registered office at 9Bis, rue Basse, L-4963 Clémency, as liquidator (the “Liquidator”).

*Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “Law”).

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution:*

The Sole Shareholder accepts the resignation and gives discharge to the Sole Director of the Company for the accomplishment of his mandate.

### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai.

Pardevant nous, Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société "MIVALVE S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, Rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160.281 (ci-après la «Société»), et constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1487, en date du 6 juillet 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «Président»), qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence signée par l'actionnaire ou son mandataire, par le bureau de la présente assemblée et par le notaire. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signée "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et l'actionnaire présent ou représenté déclare qu'il a eu préalablement à l'assemblée connaissance de l'agenda et accepté de renoncer aux formalités de convocation.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Servicac Sàrl, avec siège social à 9Bis, rue Basse, L-4963 Clémency, en tant que Liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge à l'administrateur unique de la Société pour l'accomplissement de son mandat;
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de nommer Servicac Sàrl, avec siège social à 9Bis, rue Basse, L-4963 Clémency, en tant que liquidateur (le «Liquidateur»).

#### *Troisième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer et de d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à L'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution:*

L'Actionnaire Unique accepte la démission et donne décharge à l'Administrateur Unique pour l'accomplissement de son mandat

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2014. Relation: LAC/2014/26230. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094029/129.

(140111472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**Health for Life Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 183.558.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of June  
before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg  
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Health for Life Capital S.C.A (the "Company"), a partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"), having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.558, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 17 December 2013, published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 543 on the 28 February 2014. The Company's articles of association (the "Articles") have been amended the last time on 3 February 2014 pursuant to a notarial deed passed on 3 February 2014 before the undersigned notary published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 882 on the 7 April 2014.

The Meeting is chaired by M. Joe ZEAITER, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman"), who appoints as secretary M. Thibaud HERBERIGS, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the "Secretary").

The Meeting appoints as scrutineer M. Thibaud HERBERIGS, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the "Bureau" of the Meeting.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. All the Company's shares being in registered form, the shareholders of the Company were duly convened by convening notices sent on 19 June 2014, i.e. at least eight days before the Meeting. A copy of the convening notice and the receipt are deposited with the Bureau.

II. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that one (1) Management Share, three million one hundred and eight thousand four hundred and seventy-five (3,108,475) Class A Shares and twenty-two thousand four hundred and seventy-four (22,474) Class B Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entire share capital of the Company of three million one hundred and thirty thousand nine hundred and fifty euro (EUR 3,130,950) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the shareholder(s) represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list by the members of the Bureau which will remain attached to the present deed. The attendance list is signed by the attorney in fact of all of the shareholders, the members of the Bureau and the notary.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and are signed/initialled *ne varietur* by the members of the Bureau and the notary.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Authorisation and approval of the redemption by the Company of the fifteen thousand four hundred and ninety-nine (15,499) class B shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, issued in the Company and held by Natixis Private equity (the “Redeemed Shares”) for an aggregate redemption price of fifteen thousand four hundred and ninety-nine euros (EUR 15,499);

2. Authorisation and approval of (i) the cancellation of the Redeemed Shares and (ii) the subsequent reduction of the Company’s share capital by an amount of fifteen thousand four hundred and ninety-nine euros (EUR 15,499) in order to bring it from its current amount of three million one hundred and thirty thousand nine hundred and fifty euro (EUR 3,130,950) to an amount of three million one hundred and fifteen thousand four hundred and fifty-one euro (EUR 3,115,451) represented by one (1) Management Share, three million one hundred eight thousand four hundred seventy-five (3,108,475) Class A Shares and six thousand nine hundred and seventy-five (6,975) Class B Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

3. Presentation of the report of the general partner of the Company on the cancellation of the pre-emptive rights of the shareholders of the Company (the “Report”), as provided for by article 32-3(5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Companies Act”);

4. Authorisation and approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of two million four hundred and twenty-five thousand five hundred and thirty euro (EUR 2,425,530) in order to bring it to five million five hundred and forty thousand nine hundred and eighty-one euro (5,540,981 EUR) by issuing two million four hundred and nineteen thousand nine hundred and seventy-one (2,419,971) new Class A Shares (the “New Class A Shares”) and five thousand five hundred and fifty-nine (5,559) new Class B Shares (the “New Class B Shares”, and together with the New Class A Shares, the “New Shares”) having a par value of one euro (EUR 1.-) each and cancellation of the pre-emptive rights of the existing shareholders of the Company in connection with the share capital increase referred to in item 3 in favour of the subscribers;

5. Subscription to and payment of the New Shares;

6. Authorisation and approval of the increase of the authorised capital of the Company by an amount of EUR 62,060,000 to an amount of EUR 100,000,000.

7. Amendment of articles 5 and 6.2 (a) of the articles of association of the Company to reflect the authorised capital increase, the capital increase and the capital reduction referred to under items 2., 4. and 5. above;

8. Authorisation for the amendment of the share register of the Company;

9. Renunciation to the distribution of the equalisation amounts that shall normally be distributed among the shareholders of the Company and authorisation and approval of the allocation of such amounts to the forthcoming capital increase of the Company instead of distributing them to the shareholders; and

10. Miscellaneous.

IV. The Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting approves and authorizes the redemption by the Company of fifteen thousand four hundred and ninety-nine (15,499) class B shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, held by Natixis Private Equity (the “Redeemed Shares”) for an aggregate redemption price of fifteen thousand four hundred and ninety-nine euros (EUR 15,499).

The Meeting notes that all the shareholders of the Company, except Natixis Private Equity, have renounced to have their shares redeemed on a pro rata basis.

*Second resolution*

The Meeting approves and authorizes (i) the cancellation of the Redeemed Shares and (ii) the subsequent reduction of the Company’s share capital by an amount of fifteen thousand four hundred and ninety-nine euros (EUR 15,499) in order to bring it from its current amount of three million one hundred and thirty thousand nine hundred and fifty euro (EUR 3,130,950) to an amount of three million one hundred and fifteen thousand four hundred and fifty-one euro (EUR 3,115,451) (the “Capital Reduction”) represented by one (1) Management Share, three million one hundred eight thousand four hundred seventy-five (3,108,475) Class A Shares and six thousand nine hundred and seventy-five (6,975) Class B Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The Meeting resolves that the amount of the Capital Reduction will be reimbursed to Natixis Private Equity in accordance with article 69 of the Companies Act.

As a consequence of the Capital Reduction, the Company's share capital is now set at three million one hundred and fifteen thousand four hundred and fifty-one euro (EUR 3,115,451) represented by one (1) Management Share, three million one hundred eight thousand four hundred seventy-five (3,108,475) Class A shares and six thousand nine hundred and seventy-five (6,975) Class B Shares.

*Third resolution*

The Meeting resolves to grant discharge to the Chairman to read the Report which is annexed to this deed after having been signed *ne varietur* by the members of the Bureau and the notary.

The Meeting acknowledges and, to the extent required, approves the content of the Report.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million four hundred and twenty-five thousand five hundred and thirty euro (EUR 2,425,530) in order to bring it to an amount of five million five hundred and forty thousand nine hundred and eighty-one euro (5,540,981 EUR) by issuing two million four hundred and nineteen thousand nine hundred and seventy-one (2,419,971) New Class A Shares and five thousand five hundred and fifty-nine (5,559) New Class B Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

The Meeting acknowledge that the current shareholders have expressly waived their preferential subscription rights in relation to the capital increase and resolves to cancel the pre-emptive rights of all the shareholders of the Company to the extent required for the purpose of the issuance of the New Shares.

The Meeting resolves that the New Shares shall be offered for subscription at this Meeting as follows:

- Natixis Private Equity, 269,721 New Class A Shares and 1,277 New Class B Shares;
- Dan Investments S.A.S., 1,090,000 New Class A Shares and 1,004 New Class B Shares;
- Terreos, 180,000 New Class A Shares;
- Mr Alain Tornier, 90,000 New Class A Shares and 96 New Class B Shares;
- Unigrains, 27,000 New Class A Shares
- Lorka SARL, 15,250 New Class A Shares;
- Lesaffre & Compagnie, 680,000 New Class A Shares;
- Mr Gilles Bos, 68,000 New Class A Shares;
- Seventure Partners, 1,036 New Class B Shares;
- Mrs Isabelle de Crémoux, 753 New Class B Shares;
- Mr Emmanuel Fiessinger, 402 New Class B Shares;
- Mr Robert Schier, 377 New Class B Shares;
- Mr Sébastien Groyer, 226 New Class B Shares;
- Mr Pierre Aumeunier 101 New Class B Shares;
- Mr Michel Mollard, 25 New Class B Shares;
- Mr Eric de la Fortelle, 131 New Class B Shares; and
- Mr Iain Wilcock, 131 New Class B Shares.

The Meeting further resolves that the issuance of the New Shares shall be effective immediately prior to the amendment to the Articles to reflect the issuance of the New Shares.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following interventions for the subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

*Interventions - Subscription - Payment*

- Natixis Private Equity, declares to subscribe in cash to two hundred and sixty-nine thousand seven hundred and twenty-one (269,721) New Class A Shares and one thousand and two hundred seventy-seven (1,277) New class B Shares and to fully pay their subscription price by way of a payment in cash in an amount of two hundred and seventy thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 270,998) (the "Contribution in Cash 1");
- Dan Investments S.A.S. declares to subscribe to one million and ninety (1,090,000) New Class A Shares and one thousand and four (1,004) New Class B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay the subscription price of five thousand and fifty thousand (550.000) New Class A Shares by way of contribution in kind consisting in 250,000 Class AP1 shares it holds in Enterome S.A., a French public limited liability company, which have been the object of a valuation by Interaudit in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the Companies Act for an amount of five hundred and fifty thousand euro (EUR 550,000) (the "Contribution in Kind") and of five thousand and forty thousand (540.000) New Class A Shares and one thousand and four (1,004) New class B Shares by way of a contribution in cash in an amount of EUR 541,004 (the Contribution in Cash 2),



- Terreos declares to subscribe in cash to one hundred and eighty thousand (180,000) New Class A Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of one hundred and eighty thousand euro (EUR 180,000) (the “Contribution in Cash 3”)

- Mr Alain Tornier declares to subscribe in cash to ninety thousand (90,000) New Class A Shares and ninety-six (96) New Class B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of nine thousand and ninety-six euro (EUR 90,096 (the “Contribution in Cash 4”)

- Unigrains declares to subscribe in cash to twenty-seven thousand New (27,000) Class A Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of twenty-seven thousand euro (EUR 27,000) (the “Contribution in Cash 5”)

- Lorka SARL declares to subscribe in cash to fifteen thousand and two hundred and fifty (15,250) New Class A Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of fifteen thousand and two hundred and fifty euro (EUR 15,250) (the “Contribution in Cash 6”)

- Lesaffre & Compagnie declares to subscribe in cash to six hundred and eighty thousand (680,000) New Class A Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of six hundred and eighty thousand euro (EUR 680,000) (the “Contribution in Cash 7”)

- Mr Gilles Bos, declares to subscribe in cash to sixty-eight thousand (68,000) New Class A Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of sixty-eight thousand euro (EUR 68,000) (the “Contribution in Cash 8”)

- Seventure Partners declares to subscribe in cash to one thousand and thirty-six (1,036) New Class B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of one thousand and thirty-six euro (EUR 1,036) (the “Contribution in Cash 9”)

- Mrs Isabelle de Crémoux declares to subscribe in cash to seven hundred and fifty-three (753) New Class B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of seven hundred and fiftythree euro (EUR 753) (the “Contribution in Cash 10”)

- Mr Emmanuel Fiessinger declares to subscribe in cash to four hundred and two (402) New Class B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of four hundred and twoeuro (EUR 402) (the “Contribution in Cash 11”)

- Mr Robert Schier declares to subscribe in cash to three hundred and seventy-seven (377) New Class B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of three hundred and seventyseven euro (EUR 377) (the “Contribution in Cash 12”)

- Mr Sébastien Groyer declares to subscribe in cash to two hundred and twenty-six (226) New Class B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of two hundred and twenty-six euro (EUR 226) (the “Contribution in Cash 13”)

- Mr Pierre Aumeunier declares to subscribe in cash to one hundred and one (101) New Class B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of one hundred and one euro (EUR 101) (the “Contribution in Cash 14”)

- Mr Michel Mollard declares to subscribe in cash to twenty-five (25) New Class B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of twenty-five euro (EUR 25) (the “Contribution in Cash 15”)

- Mr Eric de la Fortelle declares to subscribe in cash to one hundred and thirty-one (131) New Class B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of one hundred and thirty-one euro (EUR 131) (the “Contribution in Cash 16”)

- Mr Iain Wilcock declares to subscribe in cash to one hundred and thirty-one (131) New Class B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay their subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of one hundred and thirty-one euro (EUR 131) (the “Contribution in Cash 17” and together with the Contribution in Cash 1, the Contribution in Cash 2, the Contribution in Cash 3, the Contribution in Cash 4, the Contribution in Cash 5, the Contribution in Cash 6, the Contribution in Cash, 7 the Contribution in Cash 8, the Contribution in Cash 9, the Contribution in Cash 10, the Contribution in Cash 11, the Contribution in Cash 12, the Contribution in Cash 13, the Contribution in Cash 14, the Contribution in Cash 15 and the Contribution in Cash 16 the “Contributions in Cash”)

Evidence of the payment of the Cash Contributions has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of one million eight hundred and seventy-five thousand five hundred and thirty euro (1,875,530 EUR) on the Company’s bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Pursuant to articles 26 -1 and article 32 -1 (5) of the Luxembourg Company Act, the Contribution in Kind has been the subject of a report prepared by Interaudit as approved statutory auditors (réviseur d’entreprise agréé), dated 26 June 2014, which concludes as follows:

«Based on the verifications carried out as described above, we have no observation to make on the total value of the contribution in kind, which corresponds at least to the number and par value of the shares to be issued as consideration.»

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Meeting resolves that the payments made in consideration for the issuance of the New Shares in the aggregate amount of two million four hundred and twenty-five thousand five hundred and thirty euro (2,425,530 EUR) shall be entirely allocated to the share capital account;

The Meeting acknowledges that, from now on, (i) the New Shares are recorded in the attendance list, with the attendance list being signed by the Subscribers of the Company and (ii) Lesaffre & Compagnie and Mr Gilles Bos shall participate to the Meeting in their capacity as shareholders, after having declared that they had perfect knowledge of the Agenda.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to increase the authorised capital of the Company from its current amount of sixty-two million sixty thousand euro (EUR 62,060,000) to an amount of one hundred million euro (EUR 100,000,000).

*Seventh resolution*

The Meeting, taking into account *inter alia* the resolutions above, resolves to amend articles 5 and 6.2 (a) of the Articles so that they read, from now on, as follows:

**“ Art. 5. Capital.**

5.1 The authorised capital is set at one hundred million euro (EUR 100,000,000), to be composed of a number of (i) Management Shares, (ii) Class A shares, (iii) Class B Shares and (iv) Class D Shares, as freely determined and allocated by the General Partner, with a nominal value of one Euro (one Euro) each and each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in the Articles.

5.2 The subscribed and issued share capital is set at five million five hundred and forty thousand nine hundred and eighty-one Euro (EUR 5,540,981) and is composed of one (1) Management Share, five million five hundred and twenty-eight thousand four hundred and forty-six (5,528,446) Class A Shares and twelve thousand five hundred thirty-four (12,534) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.”

**“6.2 Authorisation of the General Partner**

(a) The General Partner is authorised and instructed for a period of 5 (five) years starting on and from 27 June 2014 to render effective the increase of the capital indicated in Article 5.1 without any further need of a decision by the General Meeting, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles are complied with and have been fulfilled. In particular the General Partner is authorised and instructed (i) to render effective any increase of the issued share capital under Article 5.1, up to the authorised share capital in whole or in part, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of these Articles before a Luxembourg notary, and (iii) to proceed to such issues on the basis of the report made to the General Meeting on the circumstances and price(s) of the issue(s) of Shares within the authorised share capital as set out hereafter in Article 6.3 and within the limitations provided therein, and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act. “

*Eighth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company's general partner and any lawyer or employee of King and Wood Mallesons, to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the cancellation and the issuance of the Company's shares and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

*Ninth resolution*

The Meeting acknowledges that all shareholders have agreed renounce to the distribution of the equalisation amounts that shall normally have been distributed among them and further resolves that such amounts shall be allocated to the forthcoming capital increase of the Company.

*Statement - Costs*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 6.000,- EUR.

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de juin,  
par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire, résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est tenu

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Health for Life Capital S.C.A. (la Société), une société en commandite par actions, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»), ayant son siège social au 5 Allé Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.558, constituée suivant un acte notarié dressé par le notaire instrumentant, daté du 17 Décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 543 du 28 février 2014. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 3 Février 2014 par un acte notarié dressé par le notaire instrumentant publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 882 du 7 avril 2014.

L'Assemblée est présidée par M. Joe ZEAITER, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président») qui désigne en tant que secrétaire M. Thibaud HERBERIGS, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée désigne en tant que scrutateur M. Thibaud HERBERIGS, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée (le «Bureau»).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. Toutes les actions de la Société étant en forme nominative, les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués par convocation écrite envoyée le 19 juin 2014, en l'occurrence au moins huit jours avant la date de l'Assemblée. Une copie de la convocation écrite et des accusés de réception sont déposés auprès du Bureau.

II. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau qu'une (1) Action de Gestion, trois million cent huit mille quatre cent septante-cinq (3.108.475) Actions de Classe A et vingt-deux mille quatre septante-quatre (22.474) Actions de Classe B, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société d'un montant de trois million cent trente mille neuf cent cinquante Euros (EUR 3.130.950) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda, ci-après reproduit, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'agenda.

les actionnaires de la Société et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence par les membres du Bureau, cette liste restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par les mandataires de tous actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également attachées au présent acte et sont signés ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

III. L'agenda de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1. Autorisation et approbation du rachat par la Société de quinze mille quatre cent nonante-neuf (15.499) actions de classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, émises par la Société et détenues par Natixis Private Equity (les «Actions Rachetées») pour un prix de rachat total de quinze mille quatre cent nonante-neuf Euros (EUR 15.499);

2. Autorisation et approbation de (i) l'annulation des Actions Rachetées et (ii) la réduction subséquente du capital social de la Société d'un montant de quinze mille quatre cent nonante-neuf Euros (EUR 15.499) afin de le porter de son montant actuel de trois million cent trente mille neuf cent cinquante (EUR 3.130.950) à un montant de trois million cent quinze mille quatre cent cinquante et un euro (EUR 3.115.451) représenté par une (1) Action de Gestion, trois millions cent huit mille quatre cent septante-cinq (3.108.475) Actions de Classe A et six mille neuf cent septante-cinq (6.975) Actions de Classe B, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune;

3. Présentation du rapport de l'associé-commandité gérant de la Société sur l'annulation du droit de préemption des actionnaires de la Société (le «Rapport»), tel que prévu par l'article 32-(5) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»)

4. Autorisation et approbation de l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de deux million quatre cent vingt-cinq mille cinq cent trente Euros (EUR 2.425.530) afin de le porter à cinq million cinq cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-un Euros (EUR 5.540.981) par l'émission de deux million quatre cent dix-neuf mille neuf cent septante et une (2.419.971) nouvelles Actions de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A») et cinq mille cinq cent cinquante-neuf (5.559) nouvelles Actions de Classe B (les «Nouvelles Actions de Classe B») et ensemble avec les Nouvelles Actions de Classe A les «Nouvelles Actions») ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et annulation du droit de préemption des actionnaires existants de la Société en relation avec l'augmentation de capital mentionné au point 3 en faveur des souscrivant;

5. Souscriptions et paiements des Nouvelles Actions;

6. Autorisation et approbation de l'augmentation du capital autorisé de la Société du montant de EUR 62.060.000 à un montant de EUR 100,000,000.

7. Modifications des articles 5 et 6.2 des statuts de la Sociétés afin de refléter l'augmentation du capital autorisé, de l'augmentation de capital et de la réduction de capital mentionnées aux points 2, 4 et 5 ci-dessus;

8. Autorisation pour la modification de registre des actionnaires de la Sociétés;

9. Renonciation à la distribution du montant d'égalisation qui devrait normalement être distribué aux actionnaires de la Société et autorisation et approbation de l'allocation de ce montant à la prochaine augmentation de capital de la Société au lieu de les distribuer aux actionnaires; et

10. Divers.

IV. L'Assemblée, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée approuve et autorise le rachat par la Société de quinze mille quatre cent nonante-neuf (15.499) actions de classe B ayant une valeur nominale de 1 Euro (EUR 1) chacune, émises par la Société et détenues par Natixis Private Equity (les «Actions Rachetées») pour un prix de rachat total de quinze mille quatre cent nonante-neuf Euros (EUR 15.499).

L'Assemblée note que tous les actionnaires de la Société, excepté Natixis Private Equity, ont renoncé au fait d'avoir leur actions rachetées au pro rata.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée approuve et autorise (i) l'annulation des Actions Rachetées et la réduction subséquente du capital social de la Société par un montant de quinze mille quatre cent nonante-neuf Euros (EUR 15.499) afin de le porter de son montant actuel de trois million cent trente mille neuf cinquante (EUR 3.130.950) à un montant de trois million cent quinze mille quatre cent cinquante et un Euros (EUR 3.115.451) (la «Réduction du Capital») représenté par une (1) Action de Gestion, trois millions cent huit mille quatre cent septante-cinq (3.108.475) Actions de Classe A et six mille neuf cent septante-cinq (6.975) Actions de Classe B, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

L'Assemblée décide que le montant de la Réduction de Capital sera remboursé à Natixis Private Equity en accord avec l'article 69 de la Loi sur les Sociétés.

Consécutivement à la Réduction de Capital, le capital de la Société est maintenant fixé à trois million cent quinze mille quatre cent cinquante et un Euros (EUR 3,115,451) représenté par une (1) action de gestion, trois million cent huit mille quatre cent septante-cinq (3,107,475) actions de Classe A et six mille neuf septante-cinq (6,975) Actions de Classe B.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge au Président de lire le Rapport qui est annexé aux présent acte après avoir été signé ne varietur par les membres du Bureau et le notaire.

L'Assemblée reconnaît et approuve pour autant que nécessaire le contenu du Rapport.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter capital social de la Société d'un montant de deux million quatre cent vingt-cinq mille cinq cent trente Euros (EUR 2.425.530) afin de le porter à cinq million cinq cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-un Euros (EUR 5.540.981) par l'émission de deux million quatre cent dix-neuf mille neuf cent septante et une (2.419.971) Nouvelles Actions de Classe A et cinq mille cinq cent cinquante-neuf (5.559) Nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune («Nouvelles Actions»).

L'Assemblée reconnaît que les actionnaires actuels ont expressément renoncé à leur droit de souscription préférentielle en relation avec l'augmentation de capital et décide d'annuler le droit de préemption de tous les actionnaires de la Société pour autant que cela soit nécessaire pour les besoins de l'émission des Nouvelles Actions.

L'Assemblée décide que les Nouvelles Actions seront offertes à la souscription à cette Assemblée comme suit:

- Natixis Private Equity, 269.721 Nouvelles Actions de Classe A et 1,277 Nouvelles Actions de Classe B;
- Dan Investments S.A.S., 1.090.000 Nouvelles Actions de Classe A et 1.004 Nouvelles Actions de Classe B;
- Terreos, 180.000 Nouvelles Actions de Classe A;
- M. Alain Tornier, 90.000 Nouvelles Actions de Classe A et 96 Nouvelles Actions de Classe B;
- Unigrains, 27.000 Nouvelles Actions de Classe A;
- Lorka SARL, 15.250 Nouvelles Actions de Classe A;
- Lesaffre & Compagnie, 680.000 Nouvelles Actions de Classe A;
- M. Gilles Bos, 68.000 Nouvelles Actions de Classe A;
- Seventure Partners, 1.036 Nouvelles Actions de Classe B;
- Mme Isabelle de Crémoux, 753 Nouvelles Actions de Classe B;
- M. Emmanuel Fiessinger, 402 Nouvelles Actions de Classe B;
- M. Robert Schier, 377 Nouvelles Actions de Classe B;
- M. Sébastien Groyer, 226 Nouvelles Actions de Classe B;

- M. Pierre Aumeunier 101 Nouvelles Actions de Classe B;
- M. Michel Mollard, 25 Nouvelles Actions de Classe B;
- M. Eric de la Fortelle, 131 Nouvelles Actions de Classe B; et
- M. Iain Wilcock, 131 Nouvelles Actions de Classe B.

L'Assemblée décide également que l'émission des Nouvelles Actions sera immédiatement effective et prioritairement à la modification des Statuts qui reflète l'émission des Nouvelles Actions.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les interventions suivantes pour la souscription des nouvelles Actions et le paiement intégral du prix de souscription des Nouvelles Actions.

#### *Interventions - Souscriptions - Paiements*

- Natixis Private Equity, déclare souscrire en numéraire à deux cent soixante-neuf mille sept cent vingt et une (269.721) Nouvelles Actions de Classe A et à mille deux septante-sept (1.277) Nouvelles Actions de Classe B et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de deux cent septante mille neuf cent nonante-huit Euros (EUR 270.998) (la «Contribution en Numéraire 1»);

- Dan Investments S.A.S déclare souscrire à un million nonante mille (1.090.000) Nouvelles Actions de Classe A et mille quatre (1.004) Nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription pour cinq cent cinquante mille (550.000) Nouvelles Actions de Classe A par apport en nature consistant en 250.000 actions de Classe AP1 qu'elle détient dans Enterome S.A, une société anonyme française, qui a fait l'objet d'une évaluation par Interaudit en accord avec les articles 26-1 et 32-1 de la Loi sur les Sociétés pour un montant de cinq cent cinquante mille Euros (EUR 550.000) (l'«Apport en Nature») et pour cinq cent quarante mille (540.000) Nouvelles Actions de Classe A et mille quatre (1.004) Nouvelles Actions de Classe B par apport en numéraire d'un montant de cinq cent quarante et un mille quatre Euros (EUR 541.004) (la «Contribution en Numéraire 2»);

- Terreos déclare souscrire en numéraire à cent quatre-vingt mille (180.000) Nouvelles Actions de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000) (la «Contribution en Numéraire 3»);

- Mr Alain Tornier déclare souscrire en numéraire à nonante mille (90.000) Nouvelles Actions de Classe A et à nonante-six (96) Nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de nonante mille nonante-six Euros (EUR 90.096) (la «Contribution en Numéraire 4»);

- Unigrains déclare souscrire en numéraire à vingt-sept mille (27.000) Nouvelles Actions de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de vingt-sept mille Euros (EUR 27.000) (la «Contribution en Numéraire 5»);

- Lorka SARL déclare souscrire en numéraire à quinze mille deux cent cinquante (15.250) Nouvelles Actions de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de quinze mille deux cent cinquante Euros (EUR 15.250) (la «Contribution en Numéraire 6»);

- Lesaffre & Companie déclare souscrire en numéraire à six cent quatre-vingt mille (680.000) Nouvelles Actions de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de six cent quatre-vingt mille Euros (EUR 680.000) (la «Contribution en Numéraire 7»);

- M. Gilles Bos déclare souscrire en numéraire à soixante-huit mille (68.000) Nouvelles Actions de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de soixante-huit mille Euros (EUR 68.000) (la «Contribution en Numéraire 8»);

- Seventure Partners déclare souscrire en numéraire à mille trente-six (1.036) Nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de mille trente-six Euros (EUR 1.036) (la «Contribution en Numéraire 9»);

- Mme Isabelle de Crémoux déclare souscrire en numéraire à sept cent cinquante-trois (753) Nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de sept cent cinquante-trois Euros (EUR 753) (la «Contribution en Numéraire 10»);

- M. Emmanuel Fiessinger déclare souscrire en numéraire à quatre cent deux (402) Nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de quatre cent deux Euros (EUR 402) (la «Contribution en Numéraire 11»);

- M. Robert Schier déclare souscrire en numéraire à trois cent septante-sept (377) Nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de trois cent septante-sept Euros (EUR 377) (la «Contribution en Numéraire 12»);

- M. Sébastien Groyer déclare souscrire en numéraire à deux cent vingt-six (266) Nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de deux cent vingt-six Euros (EUR 226) (la «Contribution en Numéraire 12»)

- M. Pierre Aumeunier déclare souscrire en numéraire à cent une (101) Nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de trois cent un Euros (EUR 101) (la «Contribution en Numéraire 14»);

- M. Michel Mollard déclare souscrire en numéraire à vingt-cinq (25) Nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de trois vingt-cinq Euros (EUR 25) (la «Contribution en Numéraire 15»);

- M. Eric de la Fortelle déclare souscrire en numéraire à cent trente et une (131) Nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de cent trente et une Euros (EUR 131) (la «Contribution en Numéraire 16»);

- M. Iain Wilcock déclare souscrire en numéraire à cent trente et une (131) Nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et de payer intégralement le prix de souscription par apport en numéraire d'un montant de cent trente et une Euros (EUR 131) (la «Contribution en Numéraire 17») et ensemble avec la Contribution en Numéraire 1, Contribution en Numéraire 2, Contribution en Numéraire 3, Contribution en Numéraire 4, Contribution en Numéraire 5, Contribution en Numéraire 6, Contribution en Numéraire 7, Contribution en Numéraire 8, Contribution en Numéraire 9, Contribution en Numéraire 10, Contribution en Numéraire 11, Contribution en Numéraire 12, Contribution en Numéraire 13, Contribution en Numéraire 14, Contribution en Numéraire 15 et Contribution en Numéraire 16 les «Contributions en Nature»).

Preuve du Paiement des Contributions en Numéraire a été donné au notaire instrumentant par le moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de un million huit cent septante-cinq mille cinq cent trente Euros (EUR 1.875.530) sur le compte de la Société et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi payés.

Conformément aux articles 26 et 32-1 (5) de la Loi sur les Sociétés, la Contribution en Nature a été l'objet d'un rapport préparé par Interaudit en tant que réviseur d'entreprise agréé daté du 26 juin 2014 dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur global de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.».

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexé aux présent acte qui sera déposé en même temps à l'enregistrement.

L'Assemblée décide que les paiements en considération de l'émission des Nouvelles actions d'un montant totale de deux million quatre cent vingt-cinq mille cinq cent trente Euros (EUR 2.425.530) seront entièrement alloués au capital social de la Société.

L'Assemblée reconnaît qu'à partir de maintenant (i) les Nouvelles Actions sont enregistrées dans la liste de présence, avec la liste de présence signées par les souscripteurs de la Société et (ii) Lesaffre & Companies et M. Gilles Bos participent à l'Assemblée en leur capacité d'actionnaire, après avoir déclaré qu'ils avaient une connaissance parfaite de l'Agenda.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la Société de son montant actuel de 62 million soixante mille Euros (EUR 62.060.000) à un montant de cent million Euros (EUR 100.000.000).

#### *Septième résolution*

L'Assemblée, prenant, entre autre, en compte les résolutions ci-dessus, décide de modifier les articles 5 et 6.2 (a) des statuts de la Société afin qu'il se lisent à partir de maintenant comme suit:

#### **« Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital autorisé est fixé à cent million Euros (EUR 100.000.000), étant composé d'un nombre d'(i) Actions de Gestion, (ii) Actions de Catégorie A, (iii) Action de Catégorie B, (iv) Actions de Catégorie D, tel que librement déterminé par l'Associé-Commandité, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et chacune ayant les mêmes caractéristiques et droits sauf pour les différences exprimées dans les Statuts.

5.2 le capital souscrit et émis est fixé à cinq million cinq cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-un Euro (EUR 5.540.981) et est composé d'une (1) Action de Gestion, cinq million cinq cent vingt-huit mille quatre cent quarante-six (5.528.446) Actions de Catégorie A et de douze mille cinq cent trente-quatre (12.534) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.»

#### **«6.2 Autorisation de l'Associé Commandité**

(a) L'Associé Commandité est autorisé et mandaté pendant une période de 5 (cinq) ans à compter du 27 Juin 2014 à réaliser l'augmentation de capital stipulée à l'Article 5.1 sans avoir besoin d'une décision de l'Assemblée générale, après avoir attesté par écrit que les clauses et conditions des présents Statuts avaient été respectées et satisfaites. En particulier, l'Associé Commandité est autorisé et mandaté (i) pour exécuter toute augmentation du capital par action émis en vertu

de l'Article 5.1, à concurrence du capital par action autorisé, en tout ou en partie, (ii) pour faire acter de telle(s) augmentation(s) et les modifications consécutives des présents Statuts devant un notaire luxembourgeois et (iii) pour procéder à de telles émissions sur la base du rapport fait à l'Assemblée générale sur les circonstances et le ou les prix de la ou des émissions d'actions dans le capital par action autorisé, comme stipulé ci-après à l'Article 6.3 et dans les limites stipulées ici et conformément à l'Article 32-3 (5) de la Loi concernant les sociétés commerciales.»

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise chaque gérant de l'associé-commandité gérant de la Société et chaque avocat/juriste ou employé de King & Wood Mallesons, de procéder au nom et pour le compte de la Société à (i) l'enregistrement de l'annulation et de l'émission des actions de la Société et (ii) de procéder à n'importe quelle formalité en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée reconnaît que tous les actionnaires ont accepté de renoncer à la distribution du montant égalisation qui devrait être normalement distribué entre eux et décide également que ces montants devront être alloués à la prochaine augmentation de capital de la Société.

*Déclaration - coûts*

Les frais, coûts et autres charges de n'importe quelle forme qui devront être supportés par la Société à l'occasion du présent acte sont estimés à approximativement 6.000,- EUR.

Le notaire instrumentant déclare qu'il a vérifié l'existence des conditions de l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et atteste expressément qu'elle sont remplies.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Le présent acte a été dressé à Luxembourg, à la date indiquée au début de cet acte.

Le document ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, connus par le notaire par le nom, prénom, état civil et résidence, les dites personnes ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Zeaiter, Herberigs, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 juillet 2014. Relation: RED/2014/1442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 08 juillet 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014097138/512.

(140116046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Architecture & Urbanisme 21, Yvone Schiltz et associés, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 98.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090762/9.

(140108681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**Agri-Produits, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9774 Urspelt, 64, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 130.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090785/10.

(140108301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**Hagatec Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74a, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 188.334.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am dreißigsten Juni.

Vor der Unterzeichnenden Maître Léonie GRETHEN, Notarin mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Michael MERGEN, geboren am 21. Mai 1981 in Trier (D), Angestellter, wohnhaft in D-54332 Wasserliesch, 20A, Mühlenstraße;

2.- Herr Rainer Johannes METZDORF, geboren am 20. Juli 1967 in Saarburg (D), Industrie Schlosser, wohnhaft in D-54392 Konz, 15, Charnystraße,

Welche Komparenten die instrumentierende Notarin ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „HAGATEC SARL“.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Hausmeisterservice sowie sonstige Dienstleistungen im Bereich Pflege, Wartung und Erhaltung von Grundstücken, Gebäuden und Gebäudeeinrichtungen, sowie der Einzel- und Großhandel im Allgemeinen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

**Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht



worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter bezugsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers, oder durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführern, wobei eine dieser Unterschriften diejenige des technischen Geschäftsführers sein muss, gebunden.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter bezugsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Herr Michael Mergen, vorbenannt . . . . .	EUR 9.375,-	75	EUR 9.375,-
Herr Rainer Metzdorf, vorbenannt . . . . .	EUR 3.125,-	25	EUR 3.125,-
Gesamt: . . . . .	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde der unterzeichnenden Notarin überbracht, welche erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-).

114122

*Erklärung*

Die Komparenten erklären, dass die unterfertigte Notarin ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

*Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei (2) festgelegt und die folgenden Personen werden auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

- Herr Rainer Johannes METZDORF, geboren am 20. Juli 1967 in Saarburg (D), Industrie Schlosser, wohnhaft in D-54392 Konz, 15, Charnystraße, technischer Geschäftsführer;

- Herr Michael MERGEN, geboren am 21. Mai 1981 in Trier (D), Angestellter, wohnhaft in D-54332 Wasserliesch, 20A, Mühlenstraße, kaufmännischer Geschäftsführer.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6633 Wasserbillig, 74a, Route de Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, der Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit der Notarin die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Mergen, Metzdorf, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30546. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 7. Juli 2014.

Référence de publication: 2014097154/128.

(140115651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Prime Frankfurt Goetheplatz B 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. FGP XI S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.529.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

1. IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF, an umbrella investment company with variable capital -specialised investment fund (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé) organised as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) and incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.707 (hereinafter called the "Fund"), represented by its general partner IVG Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.381 (the "General Partner"), the General Partner acting with respect to a compartment of the Fund, namely IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF - Prime Fund, and

2. IVG Prime Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.363, with a share capital of EUR 137,500.- (hereafter referred to as "Shareholder 2", together with the Fund, the "Shareholders"),

each hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above stated, declared that they hold all the shares issued by FGP XI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 22 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 856 dated 29 April 2011, having a share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), having its registered office at 6,

rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 158.529 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on 18 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 907 dated 17 April 2013.

The appearing parties, represented as above mentioned, have been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To create ten (10) classes of shares by converting the twelve thousand six hundred (12,600) existing shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each into one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") and one thousand two hundred and twenty-four (1,224) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up, to be allocated between the Shareholders as follows:

- the Fund: 1,131 Class A Ordinary Shares, 1,131 Class B Ordinary Shares, 1,131 Class C Ordinary Shares, 1,131 Class D Ordinary Shares, 1,131 Class E Ordinary Shares, 1,131 Class F Ordinary Shares, 1,131 Class G Ordinary Shares, 1,131 Class H Ordinary Shares, 1,131 Class I Ordinary Shares and 1095 Class J Ordinary Shares; and

- the Shareholder 2: 133 Class A Ordinary Shares, 133 Class B Ordinary Shares, 133 Class C Ordinary Shares, 133 Class D Ordinary Shares, 133 Class E Ordinary Shares, 133 Class F Ordinary Shares, 133 Class G Ordinary Shares, 133 Class H Ordinary Shares, 133 Class I Ordinary Shares and 129 Class J Ordinary Shares.

2. To change the name of the Company to "Prime Frankfurt Goetheplatz B 2 S.à r.l.".

3. To change the address of the registered office of the Company to 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. To fully amend and restate the articles of association of the Company with a change of the Company's object clause which shall forthwith read as follows:

**" Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in companies owning, administrating and letting real estate assets and other assets strictly related to such real estate assets, (ii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of such portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may also acquire, own, administrate and let real assets and other assets strictly related to such real estate assets.

2.3. For the purpose of financing the investments as set out in Articles 2.1 and 2.2 here above, the Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

2.4. Within the limits of and with the objective of achieving the purpose as set out in Articles 2.1 and 2.2 hereabove, the Company, provided it will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence, may:

- grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons;

- give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons;

- mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets;

- generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks;

- carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property."

5. To acknowledge and accept the resignation of Mess Erwan Le Berre and Robert Philippe Faber as class A managers and of Mrs. Anne Delord and Mr John Ruane as class B managers, with immediate effect.

6. To set the number of managers of the Company at three.

7. To appoint Mr Cyril Amos Friedrich Schelling, born in Saint Quentin, France, on 20 May 1980, professionally residing at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited duration.

8. To appoint Dr. Matthias Eder, born in Würzburg, Germany, on 30 November 1976, professionally residing at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited duration.

9. To appoint Mrs. Irmgard Linker, born in Friedberg, Germany on 29 August 1968, professionally residing at The Squire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt, Germany, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited duration.

10. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above stated, in their capacity as the shareholders of the Company, then took the following resolutions, each time by unanimous vote:

*First resolution*

The Shareholders resolved to create ten (10) classes of shares by converting the twelve thousand six hundred (12,600) existing shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each into one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class A Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class B Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class C Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class D Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class E Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class F Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class G Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class H Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-four (1,264) Class I Ordinary Shares and one thousand two hundred and twenty-four (1,224) Class J Ordinary Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up, to be allocated between the Shareholders as follows:

- the Fund: 1,131 Class A Ordinary Shares, 1,131 Class B Ordinary Shares, 1,131 Class C Ordinary Shares, 1,131 Class D Ordinary Shares, 1,131 Class E Ordinary Shares, 1,131 Class F Ordinary Shares, 1,131 Class G Ordinary Shares, 1,131 Class H Ordinary Shares, 1,131 Class I Ordinary Shares and 1095 Class J Ordinary Shares; and

- the Shareholder 2: 133 Class A Ordinary Shares, 133 Class B Ordinary Shares, 133 Class C Ordinary Shares, 133 Class D Ordinary Shares, 133 Class E Ordinary Shares, 133 Class F Ordinary Shares, 133 Class G Ordinary Shares, 133 Class H Ordinary Shares, 133 Class I Ordinary Shares and 129 Class J Ordinary Shares.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to change the name of the Company to "Prime Frankfurt Goetheplatz B 2 S.à r.l."

*Third resolution*

The Shareholders resolved to change the address of the registered office of the Company to 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to fully amend and restate the articles of association of the Company, including a change of the Company's object clause, as follows:

" **Art. 1. Corporate form and name.** These are the articles of association (the "Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") whose name is Prime Frankfurt Goetheplatz B 2 S.à r.l. (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these Articles.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in companies owning, administrating and letting real estate assets and other assets strictly related to such real estate assets, (ii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of such portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may also acquire, own, administrate and let real assets and other assets strictly related to such real estate assets.

2.3. For the purpose of financing the investments as set out in Articles 2.1 and 2.2 here above, the Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

2.4. Within the limits of and with the objective of achieving the purpose as set out in Articles 2.1 and 2.2 hereabove, the Company, provided it will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence, may:

- grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons;
- give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons;
- mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets;
- generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks;
- carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

4.4 In the event that the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital - Shares.**

5.1 - Subscribed Share Capital

5.1.1. The issued capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) divided into one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares"), one thousand two hundred and sixty-four (1,264) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") and one thousand two hundred and twenty-four (1,224) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

Each shareholder shall subscribe proportionally in each class of shares.

5.1.2 Any premium paid on any share is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares in relation to which it was paid and will be reserved to the relevant holders of shares in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

5.1.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution, it being understood that any such capital contributions may, but do not need to, be allocated to the shares in relation to which they were paid and be reserved to the relevant holders of shares in case of distributions, repayment or otherwise.

5.2 - Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

### 5.3 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 5.4 - Transfer of Shares

5.4.1 Notwithstanding any other provisions in these Articles, in case of transfer of shares, the transferring shareholder shall transfer all of his shares of each class of shares or, if the transferring shareholder transfers only some of his shares, he shall transfer at the same time shares proportionally in each class of shares.

5.4.2 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.4 Transfers of shares must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

### 5.5 - Repurchase of Shares

The Company may redeem its shares provided that there are sufficient available reserves to that effect and that the redeemed shares are immediately cancelled and the share capital is reduced accordingly.

Furthermore, the Company may redeem its shares only if it repurchases and cancels one or more entire classes (being the Class A Ordinary Shares through Class J Ordinary Shares, included) of shares, i.e. all the shares in issue in such class (es). In case of repurchases and cancellations of class(es) of shares, such repurchases and cancellations shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Ordinary Shares class).

In the event of reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a class of shares, the relevant class of shares gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the Redemption Amount. The "Redemption Amount" means, in relation to the relevant class of shares repurchased and cancelled, an amount determined by the board of managers (conseil de gérance) or the sole manager (gérant) (as the case may be) which shall be no lesser than the profits of the Company and no greater than an amount determined as follows:

the sum of:

(i) the total amount of net profits, including carried forward profits, attributable to that class of shares (subject to and in accordance with the provisions of article 11.2),

(ii) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, share premium reserves attached to such shares), and

(iii) as the case may be, the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled to the extent this corresponds to amounts available for distribution in accordance with the Law, reduced by:

(i) any losses (including carried forward losses), and

(ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law, the Articles of Incorporation or which, in the reasonable opinion of the board of managers (conseil de gérance) or the sole manager (gérant) (as the case may be), are set aside to cover running or other costs or liabilities of the Company (without for the avoidance of doubt, any double counting), each time as set out in the relevant interim accounts which are to be prepared to that effect at a date no earlier than five (5) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

No class of shares may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by Law.

Own shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

### 5.6 - Share Register

All shares and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

## **Art. 6. Management.**

### 6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company is managed by one or several managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance). The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

6.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.3 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as manager (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

## 6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

6.2.2 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

## 6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signature of two members of the board of managers (conseil de gérance) or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of managers (conseil de gérance).

## 6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the managers (gérants).

6.4.2 Meetings of the board of managers (conseil de gérance) may be convened by any member of the board of managers (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least two days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each manager (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each manager (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the managers (gérants) present or represented at such meeting.

6.4.4 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by all managers (gérants) attending the relevant meeting of the board of managers (conseil de gérance) or by the chairman of the board of managers (conseil de gérance).

6.4.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers (gérants) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

6.4.7 A manager (gérant) may appoint any other manager (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager (gérant) can act as representative for more than one other manager (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two managers (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8.

6.4.8 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

## 6.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

#### **Art. 7. Shareholders' resolutions.**

7.1 For as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares held by him.

7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespectively of the portion of share capital represented.

7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespectively of whether all shareholders have voted or not.

#### **Art. 8. Annual general shareholders' meeting.**

8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2<sup>nd</sup> Monday of the month of June, at 9 am.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

#### **Art. 9. Audit.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more certified auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of a certified auditor instead of a statutory auditor.

#### **Art. 10. Financial year - Annual accounts.**

##### **10.1 - Financial Year**

The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31<sup>st</sup> of December (all dates inclusive).

##### **10.2 - Annual Accounts**

10.2.1 Each year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.



**Art. 11. Distribution of profits.**

11.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

11.2. The shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of it being understood that in respect of any distribution, the proceeds shall be allocated proportionally to all the shares forming the then last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

11.3 The sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles, that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s) and that (iii) any interim distribution shall be subject to the distribution provisions contained in article 11.2.

**Art. 12. Dissolution - Liquidation.**

12.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

12.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

12.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

12.4. Liquidation boni shall be distributed to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution provisions contained in Article 11.2 of these Articles

**Art. 13. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles."

*Fifth resolution*

The Shareholders resolved to acknowledge and accept the resignation of Mess Erwan Le Berre and Robert Philippe Faber as class A managers and of Mrs. Anne Delord and Mr John Ruane as class B managers, with immediate effect.

*Sixth resolution*

The Shareholders resolved to set the number of managers of the Company at three.

*Seventh resolution*

The Shareholders resolved to appoint Mr. Cyril Amos Friedrich Schelling, born in Saint Quentin, France, on 20 May 1980, professionally residing at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited duration.

*Eighth resolution*

The Shareholders resolved to appoint Dr. Matthias Eder, born in Würzburg, Germany, on 30 November 1976, professionally residing at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited duration.

*Ninth resolution*

The Shareholders resolved to appoint Mrs. Irmgard Linker, born in Friedberg, 14 Germany on 29 August 1968, professionally residing at The Squire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt, Germany, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited duration.

*Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux milles quatorze, le vingt-six juin.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé organisée comme société en commandite par actions et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 174.707 (ci-après dénommé le «Fond»), représenté par son gérant commandité IVG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.381 (le «Gérant Commandité»), le Gérant Commandité agissant par rapport à un compartiment du Fond, à savoir IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF - Prime Fund; et

2. IVG Prime Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 174.363, avec un capital social de EUR 137.500,- (ci-après dénommé l'«Associé 2», ensemble avec le Fond, les «Associés»),

chacune représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, déclarent détenir l'intégralité des parts sociales d'FGP XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), du 22 décembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 856 en date du 29 avril 2011, ayant un capital social de douze mille six cents euro (EUR 12.600,-) ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.529 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié de Maître Francis Kessler, préqualifié, du 18 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 907 en date du 17 avril 2013.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont été entièrement informées des résolutions à adopter sur base de l'ordre du jour suivant:

*L'Ordre du jour*

1. De créer dix (10) classes de parts sociales, en convertissant les douze mille six cents (12.600) parts sociales existantes ayant une valeur nominal d'un euro (EUR 1,-) chacune en mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe C (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe D (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe E (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe F (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe G (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe H (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe I (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I») et mille deux cent vingt-quatre (1.224) parts sociales ordinaires de classe J (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à allouer entre les Associés comme suit:

- Le Fond: 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe I et 1.095 Parts Sociales Ordinaires de Classe J; et

- L'Associé 2: 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe I et 129 Parts Sociales Ordinaires de Classe J.

2. De changer le nom de la Société en "Prime Frankfurt Goetheplatz B 2 S.à r.l.".

3. De changer l'adresse du siège social de la Société à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. De faire une refonte des statuts de la Société avec un changement de l'objet social de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

**" Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est (i) la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés détenant, administrant et donnant en location des biens immobiliers et d'autres biens strictement liés à ces biens immobiliers (ii) l'acquisition, la détention, l'administration, le développement, la gestion et la réalisation d'un tel portefeuille. La Société peut conclure tout contrat en relation avec l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments dont question ci-avant et leur financement.

2.2 La Société peut également acquérir, détenir, administrer et louer des biens immobiliers et d'autres biens strictement liés à ces biens immobiliers.

2.3. Afin de financer les investissements dont question aux articles 2.1. et 2.2. ci-avant, la Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

2.4. Dans les limites de et avec l'objectif de réaliser l'objet dont question aux articles 2.1. et 2.2. ci-avant, la Société, à condition qu'elle ne participe à aucune transaction qui serait considérée comme une activité régulée sans obtenir la licence requise, peut:

- accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes:

- fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne

- hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs;

- généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque;

- réaliser toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens mobiliers ou immobiliers."

5. De prendre acte de et accepter la résignation des Mess. Erwan Le Berre et Robert Philippe Faber comme gérants de catégorie A de la Société et de Mme Anne Delord and M. John Ruane comme gérants de catégorie B de la Société, avec effet immédiat.

6. De fixer le nombre des gérants à trois.

7. De nommer M. Cyril Amos Friedrich Schelling, né à Saint Quentin, France, le 20 mai 1980, demeurant professionnellement à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

8. De nommer Dr. Matthias Eder, né à Würzburg, Allemagne, le 30 novembre 1976, demeurant professionnellement à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

9. De nommer Mme Irmgard Linker, née à Friedberg, Allemagne le 29 août 1968, demeurant professionnellement à The Squire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt, Allemagne, comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

10. Divers.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, en leur qualité d'associés de la Société ont adopté les résolutions suivantes, chaque fois à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Associés décident de créer dix (10) classes de parts sociales, en convertissant les douze mille six cents (12.600) parts sociales existantes ayant une valeur nominal d'un euro (EUR 1,-) chacune en mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe B, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe C, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe D, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe E, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe F, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe G, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe H, mille deux cent soixante-quatre (1.264) Parts Sociales Ordinaires de Classe I et mille deux cent vingt-quatre (1.224) Parts Sociales Ordinaires de Classe J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à allouer entre les Associés comme suit:

- Le Fond: 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 1.131

Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 1.131 Parts Sociales Ordinaires de Classe I et 1.095 Parts Sociales Ordinaires de Classe J; et

- L'Associé 2: 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 133 Parts Sociales Ordinaires de Classe I et 129 Parts Sociales Ordinaires de Classe J.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de changer le nom de la Société en "Prime Frankfurt Goetheplatz B 2 S.à r.l."

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de changer l'adresse du siège social de la Société à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de faire une refonte des statuts de la Société, y inclus un changement de l'objet social de la Société, qui doivent désormais se lire comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale et dénomination.** Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Prime Frankfurt Goetheplatz B 2 S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est (i) la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés détenant, administrant et donnant en location des biens immobiliers et d'autres biens strictement liés à ces biens immobiliers (ii) l'acquisition, la détention, l'administration, le développement, la gestion et la réalisation d'un tel portefeuille. La Société peut conclure tout contrat en relation avec l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments dont question ci-avant et leur financement.

2.2 La Société peut également acquérir, détenir, administrer et louer des biens immobiliers et d'autres biens strictement liés à ces biens immobiliers.

2.3 Afin de financer les investissements dont question aux articles 2.1. et 2.2. ci-avant, la Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

2.4. Dans les limites de et avec l'objectif de réaliser l'objet dont question aux articles 2.1. et 2.2. ci-avant, la Société, à condition qu'elle ne participe à aucune transaction qui serait considérée comme une activité régulée sans obtenir la licence requise, peut:

- accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, a toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes:

- fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne

- hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs;

- généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque;

- réaliser toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville.

4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète

de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 5. Capital social - Parts sociales.**

### **5.1 - Capital Souscrit**

5.1.1 Le capital social de la Société est de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) divisé en mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe C (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe D (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe E (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe F (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe G (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe H (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H»), mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales ordinaires de classe I (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I») et mille deux cent vingt-quatre (1.224) parts sociales ordinaires de classe J (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Chaque associé devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie de parts sociales.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission doivent être prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3. En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera tout apport en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société émise de nouvelles parts sociales en contrepartie de l'apport pertinent, bien entendu que tout tel apport en capital peut, mais ne doit pas, rester réservé et attaché aux parts sociales en rapport avec lesquelles il a été payé et être réservé aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres.

### **5.2 - Modification du Capital Social**

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

### **5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales**

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **5.4 - Transfert de Parts Sociales**

5.4.1 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert de parts sociales, l'associé qui transfère devra transférer toutes ses parts sociales de chaque catégorie ou, si l'associé ne cède qu'une partie de ses parts sociales, il devra transférer en même temps des parts sociales proportionnellement dans chaque catégorie.

5.4.2 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés qu'après approbation préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

5.4.4 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

### **5.5 - Rachat de Parts Sociales**

La Société peut acquérir ses parts sociales pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet et que les parts sociales rachetées sont immédiatement annulées et le capital social est réduit conformément.

En outre, la Société peut racheter ses parts sociales à condition qu'elle acquière et annule une ou plusieurs catégories (étant les Parts Sociales de Catégorie A jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie J, incluses), c'est-à-dire, toutes les parts sociales émises dans cette (ces) catégorie(s). En cas d'acquisition et annulation de catégorie(s) de parts sociales, ces acquisitions et annulations devront se faire dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie de Parts Sociales de Catégorie J).

Dans le cas de réduction du capital social suite à l'acquisition et annulation d'une catégorie de parts sociales, la catégorie en question donne droit aux porteurs de cette catégorie, au prorata de leur détention dans cette catégorie, au Montant de Rachat. Le «Montant de Rachat» correspond, par rapport à la catégorie concernée qui est sujet de l'acquisition et annulation, à un montant déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) qui ne sera pas inférieur au profit de la Société et qui n'excèdera pas un montant déterminé comme suit:

la somme de:

(i) montant total de profits nets, y compris les profits reportés, attribuables à cette catégorie de parts sociales (sujet à et en conformité avec les dispositions de l'article 11.2),

(ii) toutes réserves distribuables (incluant, pour éviter tout doute, les réserves primes d'émission liées à ces parts sociales), et

(iii) selon le cas, le montant de la réduction de capital relatif à la catégorie de parts sociales à annuler dans la mesure où il constitue un montant disponible pour distribution selon la Loi,

diminuée de:

(i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et

(ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) selon la loi, les Statuts ou qui, de l'avis raisonnable du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), sont mises de côté afin de couvrir les frais ou autres engagements de la Société (afin de lever tout doute, il n'y aura pas de double comptabilisation),

à chaque fois, tel qu'établi dans les comptes intermédiaires y relatifs qui devront être préparés à cet effet et datant de moins de 5 jours avant la date d'acquisition et annulation de la catégorie de parts sociales concernée.

Aucune catégorie de parts sociales ne pourra être annulée s'il en résulterait une réduction du capital social en dessous du montant minimum prévu par la Loi.

Les parts sociales auto détenues ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

#### 5.6 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont inscrits sur le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

### **Art. 6. Gestion.**

#### 6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance peuvent être rémunérés pour ses/leurs services (s) en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

#### 6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra sous-déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes les conditions pertinentes de ce mandat.

#### 6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.

#### 6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gérance. L'avis de convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux jours avant la date fixée pour la réunion, sauf

en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à cette convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou examiner par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion.

6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront documentées dans des procès-verbaux, à signer par tout gérant participant à la réunion pertinente du conseil de gérance ou par le président du conseil de gérance.

6.4.5 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président du conseil de gérance de la Société.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant pour plus d'un autre gérant à une réunion du conseil à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants sont physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

#### 6.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

### **Art. 7. Décisions des associés.**

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être reconvoqués ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou avocat qui n'est pas nécessairement associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou encore en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

### **Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.**

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le deuxième lundi du mois de juin, à 9 heures.

8.2 Dans le cas où ce jour se révèle être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

### **Art. 9. Vérification des comptes.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société devront être contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui n'est pas nécessairement associé. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Indépendamment de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il y existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes.

### **Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.**

#### 10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates étant comprises comme incluses).

#### 10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) mis en place conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq, cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

### **Art. 11. Distribution des profits.**

11.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

11.2. L'assemblée générale des associés détermine la manière dont le restant des profits nets annuels sera disposé étant entendu que, par rapport à toute distribution, les montants seront alloués proportionnellement à toutes les parts sociales formant la dernière catégorie de parts sociales qui reste dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie de Parts Sociales de Catégorie J jusqu'à la catégorie de Parts Sociales de Catégorie A).

11.3 Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts, que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'actionnaire(s) concerné(s) et que (iii) toute distribution intérimaire devra être soumise aux dispositions de distribution contenues dans l'article 11.2.

### **Art. 12. Dissolution - Liquidation.**

12.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

12.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

12.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

12.4. Le boni de liquidation sera distribué aux porteurs de toutes les catégories de parts sociales dans l'ordre de priorité et pour les montants requis pour atteindre sur une base globale le même résultat économique que celui prévu à l'article 11.2 des présents Statuts.

**Art. 13. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.»



*Cinquième résolution*

Les Associés décident de prendre acte de et accepter la résignation des Mess. Erwan Le Berre et Robert Philippe Faber comme gérants de catégorie A de la Société et de Mme Anne Delord and M. John Ruane comme gérants de catégorie B de la Société, avec effet immédiat.

*Sixième résolution*

Les Associés décident de fixer le nombre des gérants de la Société à trois.

*Septième résolution*

Les Associés décident de nommer M. Cyril Amos Friedrich Schelling, né à Saint Quentin, France, le 20 mai 1980, demeurant professionnellement à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

*Huitième résolution*

Les Associés décident de nommer Dr. Matthias Eder, né à Würzburg, Allemagne, le 30 novembre 1976, demeurant professionnellement à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

*Neuvième résolution*

Les Associés décident de nommer Mme Irmgard Linker, née à Friedberg, Allemagne le 29 août 1968, demeurant professionnellement à The Squaire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt, Allemagne, comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

*Evaluation des frais*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29608. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097092/846.

(140115154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

---

**Brenner Internationale Holz- und Spänehandelsgesellschaft mbH Zweigstelle Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Société à responsabilité limitée de droit allemande, BRENNER INTERNATIONALE HOLZ- UND SPÄNEHANDELSGESELLSCHAFT m.b.H., avec siège social à D - 56637 PLAIDT, Ludwig-Erhardt-Str. 9 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014090837/13.

(140108105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**Galena Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Garrya Holding S.à r.l.).**

**Capital social: USD 17.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 187.740.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Garrya Holding S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed enacted on May 28, 2014, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Arlette Siebenaler, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Annick Braquet, employee, both residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares he owns is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list attached that the sole shareholder owing 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares representing the entire capital of the Company is present or represented at the meeting.

III. The sole shareholder has been duly convened to the meeting.

IV. The meeting can therefore consider and vote on the items concerned on the agenda of the meeting, which is as follows:

*Agenda*

- 1) To change the Company's name from Garrya Holding S.à r.l. to Galena Investments 2 S.à r.l.;
- 2) To amend article 4 of the Articles of Association;
- 3) To create two categories of managers of the Company;
- 4) To change the provision relating to the representation of the Company;
- 5) To amend article 13 of the Articles of Association;
- 6) To designate Mr. Jesus Fernandez Lopez, Mr. Mark Irwin and Mr. Robbert Maas as category A managers of the Company;
- 7) To designate Mr. Christophe Gaul and Mrs. Constance Collette as category B managers of the Company;
- 8) To transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg to 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange with effect as from today;
- 9) To amend of the article 5 of the Articles of Association;
- 10) To change the currency of the share capital of the Company from EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euros) into USD 17,000.00 (seventeen thousand US Dollars) at the exchange rate of 1.36 being the Oanda EUR/USD rate as at May 28, 2014;
- 11) To amend article 6 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

*First resolution:*

The meeting decides to change the Company's name from Garrya Holding S.à r.l. to Galena Investments 2 S.à r.l..

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 4 of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 4.** The Company's name is "Galena Investments 2 S.à r.l.".”

*Third resolution:*

The meeting decides to create two categories of managers: category A manager and category B manager.

*Fourth resolution:*

The meeting decides to change the disposition relating to the representation of the Company so that the Company will be henceforth bound by the joint signature of any category A manager and any category B manager.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article 13 of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 13.** (...) Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any category A manager and any category B manager or, in case of a sole manager, by his sole signature. (...)”

*Sixth resolution:*

The meeting decides to designate and, to the extent necessary, appoint as category A managers:

- Mr. Jesus Fernandez-Lopez, born on April 10, 1976 in Santander, Spain, with professional address at 1, rue Jargonnant, CH-1207 Geneva, Switzerland,
- Mr. Mark Irwin, born on October 28, 1964 in Castledawson, Northern Ireland, with professional address at 3 Western Esplanade, Brighton, BN41 1WE, United Kingdom, and
- Mr. Robbert Maas, born on May 25, 1967 in Utrecht, the Netherlands, with professional address at Trafigura Beheer B.V., Gustav Mahlerplein 102, 1082 MA Amsterdam, the Netherlands,  
with an immediate effect and for an unlimited period.

*Seventh resolution:*

The meeting decides to designate and, to the extent necessary, appoint as category B managers:

- Mr. Christophe Gaul, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and
- Mrs. Constance Collette, born on June 21, 1976 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,  
with an immediate effect and for an unlimited period.

The board of managers of the Company is consequently composed of the following members:

- Mr. Jesus Fernandez Lopez, category A manager;
- Mr. Mark Irwin, category A manager;
- Mr. Robbert Maas, category A manager;
- Mr. Christophe Gaul, category B manager;
- Mrs. Constance Collette, category B manager.

*Eighth resolution:*

The meeting decides to transfer the registered office of the company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) to 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (Grand-Duchy of Luxembourg) with effect as from today.

*Ninth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the article 5 of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Bertrange. It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.”

*Tenth resolution:*

The meeting decides to change the currency of the share capital from Euro to US Dollar and to amend the nominal value per share from EUR 1.00 (one Euro) to USD 1.00 (one US Dollar) and to convert the current share capital of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) into USD 17,000.00 (seventeen thousand US Dollars) at the exchange rate of 1.36 being the Oanda EUR/USD rate as at May 28, 2014 so that the share capital is fixed at USD 17,000.00 (seventeen thousand US Dollars) represented by 17,000 (seventeen thousand) shares with a nominal value of USD 1.00 (one US Dollar) each with retroactive effect as at the date of the incorporation of the Company on May 28, 2014.

*Eleventh resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 17,000.00 (seventeen thousand US Dollars) represented by 17,000 (seventeen thousand) shares with a nominal value of USD 1.00 (one US Dollar) each. (...)”

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,600.- EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Garrya Holding S.à r.l.", ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 mai 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Arlette Siebenaler, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, employée, demeurant tous deux professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, l'associé unique détenant 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital souscrit, est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- L'associé unique a été dûment convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- L'assemblée peut donc délibérer et voter sur les points suivants de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:

*Ordre du jour:*

- 1) Changer le nom de la société de Garrya Holding S.à r.l. en Galena Investments 2 S.à r.l.;
- 2) Modifier l'article 4 des statuts;
- 3) Créer deux catégories de gérants de la Société;
- 4) Modifier la disposition relative à la représentation de la Société;
- 5) Modifier l'article 13 des statuts;
- 6) Nommer Mr. Jesus Fernandez Lopez, Mr. Mark Irwin et Mr. Robbert Maas en qualité de gérants de catégorie A de la Société;
- 7) Nommer Mr. Christophe Gaul et Me. Constance Collette en qualité de gérants de catégorie B de la Société;
- 8) Transférer le siège social de la Société de 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet aujourd'hui;
- 9) Modifier l'article 5 des statuts;
- 10) Changer la devise du capital social de la Société de EUR 12,500.00 (douze mille cinq cent euros) en USD 17,000.00 (dix-sept mille Dollars US) au taux de change de 1.36 publié par le site Oanda le 28 mai 2014;
- 11) Modifier l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer le nom de la société de Garrya Holding S.à r.l. en Galena Investments 2 S.à r.l..

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le nom de la société est "Galena Investments 2 S.à r.l." »

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de créer deux catégories de gérants: gérant de catégorie A et gérant de catégorie B.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de changer la disposition relative à la représentation de la Société de sorte que la Société sera dorénavant engagée par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et de tout gérant de catégorie B.

*Cinquième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** (...) Envers les tiers, La Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la seule signature du Gérant Unique en cas de gérant unique. (...) »

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de désigner et, dans la mesure nécessaire, de nommer en qualité de gérants de catégorie A:

- Mr. Jesus Fernandez Lopez, né le 10 avril 1976 à Santander, Espagne, ayant son adresse professionnelle au 1, rue Jargonant, CH-1207 Genève, Suisse,
  - Mr. Mark Irwin, né le 28 octobre 1964 à Castledawson, Irlande du Nord, ayant son adresse professionnelle au 3 Western Esplanade, Brighton, BN41 1WE, Royaume Uni, et
  - Mr. Robbert Maas, né le 25 mai 1967 à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle c/o Trafigura Beheer B.V., Gustav Mahlerplein 102, 1082 MA Amsterdam, Pays-Bas,
- avec effet immédiat et pour une période illimitée.

*Septième résolution:*

L'assemblée décide de désigner et, dans la mesure nécessaire, de nommer en qualité de gérants de catégorie B:

- Mr. Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et
  - Mme. Constance Collette, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,
- avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance sera dorénavant composé des membres suivants:

- Mr. Jesus Fernandez Lopez, gérant de catégorie A;
- Mr. Mark Irwin, gérant de catégorie A;
- Mr. Robbert Maas, gérant de catégorie A;
- Mr. Christophe Gaul, gérant de catégorie B;
- Me. Constance Collette, gérant de catégorie B.

*Huitième résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet aujourd'hui.

*Neuvième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange. Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Dixième résolution:*

L'assemblée décide de modifier la devise du capital social souscrit de la Société de EUR (Euro) à USD (Dollar US) et de modifier la valeur nominale par action de EUR 1,00 (un euro) à USD 1,00 (un Dollar US) et de convertir le capital social souscrit de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) en USD 17.000,00 (dix-sept mille Dollars US) au taux de change de 1.36 publié par le site Oanda le 28 mai 2014 de sorte que le capital social souscrit soit fixé à USD 17.000,00 (dix-sept mille Dollars US) représenté par 17.000 (dix-sept mille) actions d'une valeur nominale de USD 1,00 (un Dollar US) avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société le 28 mai 2014.

*Onzième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à USD 17.000,00 (dix-sept mille Dollars US) représenté par 17.000 (dix-sept mille) actions d'une valeur nominale de USD 1,00 (un Dollar US) chacune, toutes intégralement libérées. (...)»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.600.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29730. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097104/228.

(140115899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

**Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 64.283.

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf juin

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Daniel FONDU, salarié, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de la Gérante de la société en commandite par actions GROUPE ADEO & CIE VALADEO, à savoir la société anonyme GROUPE ADEO (anciennement LEROY MERLIN PARTICIPATIONS S.A.), ayant son siège social à F-59790 Ronchin, Rue Sadi Carnot,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par la Gérante de ladite société par décision du 12 juin 2014.

Un exemplaire de cette décision, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. - La société en commandite par actions GROUPE ADEO & CIE VALADEO, ayant son siège social à L-2529 Howald, 45, rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.283, ci-après la "Société", constituée sous la dénomination de "LEROY MERLIN PARTICIPATIONS & CIE VALACTION" suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 530 du 21 juillet 1998.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mars 2014, publié au Mémorial C, numéro 1423 du 3 juin 2014.

II. - Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-deux millions quatre-cent-quarante mille cinq-cent-soixante-dix-sept euros et quarante cents (EUR 32'440'577,40.-) représenté par six millions six cent vingt mille cinq cent vingt-cinq (6'620'525) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90)

et par une (1) Action de Commandité non rachetable avec une valeur nominale de quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90).

III. - Conformément à l'article 7 des statuts, le capital social peut être porté à soixante-dix millions vingt et un mille euros (EUR 70.021.000.-) (le "Capital Autorisé") par la création et l'émission par le Gérant d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires existantes (les "Actions Ordinaires Nouvelles").

La Gérante est autorisée à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'elle fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

IV. - Par décision du 12 juin 2014, la Gérante de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un million trois-cent-huit mille cinq-cent-quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1'308'598,90) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions quatre-cent-quarante mille cinq-cent-soixante-dix-sept euros et quarante cents (EUR 32'440'577,40.-) à trente-trois millions sept cent quarante-neuf mille cent soixante-seize euros et trente cents (EUR 33'749'176,30.-) par la création et l'émission de deux-cent-soixante-sept mille soixante-et-un (267'061) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission totale de neuf millions trois-cent-quarante-sept mille cent-trente-cinq euros (EUR 9'347'135,00) et jouissant des mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires existantes, ces nouvelles Actions Ordinaires étant à souscrire tant par de nouveaux souscripteurs, tous salariés du Groupe ADEO que par la société Fiduciaire CORDUSIO, Società Fiduciaria Per Azioni, avec siège à 4 Via Dante, I-20121 Milan, pour compte des salariés actionnaires italiens, ainsi qu'il résulte d'une liste (la "Liste") indiquant les noms, prénoms, dates de naissance, adresses ou sièges sociaux de tous les souscripteurs, à libérer intégralement en numéraire tant par les nouveaux souscripteurs repris sur la Liste que par la société Fiduciaire CORDUSIO, Società Fiduciaria Per Azioni, avec siège à 4 Via Dante, I-20121 Milan, ainsi que par la société LEROY MERLIN ITALIA S.r.l., avec siège à Strada 8, Palazzo N, I-20089 Rozzano (MI), par la société BRICOCENTER ITALIA S.r.l., avec siège à Strada 8, Palazzo N, I-20089 Rozzano (MI), par la société S.I.B., Società Italiana Bricolage S.p.A., avec siège à Strada 8, Palazzo N, I-20089 Rozzano (MI), et par la société BRICOMAN ITALIA, avec siège à Strada 8 Palazzo N, I-20089 Rozzano (MI), pour compte de la société Fiduciaire CORDUSIO, Società Fiduciaria Per Azioni.

Dans sa décision, la Gérante a également décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels en faveur des souscripteurs repris sur la Liste et de la société Fiduciaire CORDUSIO, Società Fiduciaria Per Azioni, avec siège à 4 Via Dante, I-20121 Milan, pour compte des salariés actionnaires italiens.

En outre, dans sa décision du 12 juin 2014, la Gérante de la Société a, conformément à l'article 32-1 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, expressément prévu que dans le cas où l'augmentation annoncée d'un million trois-cent-huit mille cinq-cent-quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1'308'598,90) ne serait pas entièrement souscrite, il serait procédé à une augmentation du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé à concurrence du montant des souscriptions recueillies.

Un exemplaire de cette décision, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

V. Il ressort des déclarations de souscription recueillies que l'augmentation de capital prévue a été souscrite à concurrence de la somme d'un million trois-cent-huit mille cinq-cent-quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1'308'598,90) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions quatre-cent-quarante mille cinq-cent-soixante-dix-sept euros et quarante cents (EUR 32'440'577,40.-) à trente-trois millions sept cent quarante-neuf mille cent soixante-seize euros et trente cents (EUR 33'749'176,30.-) par la création et l'émission de deux-cent-soixante-sept mille soixante-et-un (267'061) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission totale de neuf millions trois-cent-quarante-sept mille cent-trente-cinq euros (EUR 9'347'135,00).

Sur les deux-cent-soixante-sept mille soixante-et-un (267'061) Actions Ordinaires nouvelles émises d'une valeur nominale de quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) chacune:

- cent mille neuf cent treize (100.913) Actions Ordinaires nouvelles ont été libérées par des souscripteurs salariés du groupe ADEO,

- cent soixante six mille cent quarante-huit (166.148) Actions Ordinaires nouvelles ont été libérées par la société Fiduciaire CORDUSIO, Società Fiduciaria Per Azioni, avec siège à 4 Via Dante, I-20121 Milan, pour compte des salariés actionnaires italiens,

ainsi qu'il résulte d'une liste (la "Liste") dressée par la Gérante, indiquant les noms, prénoms, dates de naissance, adresses ou sièges sociaux de tous les souscripteurs, ainsi que le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux.

Les actions nouvellement émises ont été intégralement libérées au moyen de versements en espèces, comme suit:

- cent mille neuf cent treize (100.913) Actions Ordinaires nouvelles ont été libérées par des souscripteurs salariés du groupe ADEO,

- soixante mille neuf cent soixante treize (60.973) Actions Ordinaires nouvelles ont été libérées par la société Fiduciaire CORDUSIO, Società Fiduciaria Per Azioni, avec siège à 4 Via Dante, I-20121 Milan,

- quatre vingt six mille trois cent seize (86.316) Actions Ordinaires nouvelles ont été libérées par la société LEROY MERLIN ITALIA S.r.l., avec siège à Strada 8, Palazzo N, I-20089 Rozzano (MI), pour compte de la société Fiduciaire CORDUSIO,

- trois cent soixante quinze (375) Actions Ordinaires nouvelles ont été libérées par la société BRICOCENTER ITALIA S.r.l., avec siège à Strada 8, Palazzo N, I-20089 Rozzano (MI), pour compte de la société Fiduciaire CORDUSIO,

- quarante-huit (48) Actions Ordinaires nouvelles ont été libérées par la société S.I.B.. Società Italiana Bricolage S.p.A., avec siège à Strada 8, Palazzo N, I-20089 Rozzano (MI), pour compte de la société Fiduciaire CORDUSIO, et

- dix huit mille quatre cent trente six (18.436) actions par la société BRICOMAN ITALIA, avec siège à Strada 8 Palazzo N, I-20089 Rozzano (MI) pour compte de la société Fiduciaire CORDUSIO,

de sorte que la somme totale de dix millions six-cent-cinquante-cinq mille sept-cent-trente-trois euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 10'655'733,90) correspondant à l'augmentation de capital à hauteur d'un million trois-cent-huit mille cinq-cent-quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1'308'598,90) et à la prime d'émission à hauteur de neuf millions trois-cent-quarante-sept mille cent-trente-cinq euros (EUR 9'347'135,00), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

La susdite Liste, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

VI. - Suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 7.- des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"La société a un capital souscrit de trente-trois millions sept cent quarante neuf mille cent soixante-seize euros et trente cents (EUR 33'749'176,30-) représenté par six millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six (6'887'586) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) et par une (1) Action de Commandité non rachetable avec une valeur nominale de quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90).".

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare, en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de 4.600,-EUR.

DONT ACTE, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Howald.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée en langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Daniel FONDU, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 juillet 2014. Relation GRE/2014/2573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014097128/122.

(140115416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

#### **Sofibim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 135.167.

Il est pris acte de la modification de l'adresse de l'administrateur de catégorie B de la société comme indiqué ci-dessous:

Grégory Guissard, né le 1<sup>er</sup> août 1980 à Braine l'Alleud (B), demeurant au 23, boulevard de la Cluse à CH-1205 Genève (Suisse)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

POUR SOFIBIM S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014093197/14.

(140110606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.